

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 5 JUILLET 2022

Présents : Monsieur HANON, Maire-Président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, MM. BOUNINE, SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MUSEL, DOMBLIDES, MM. BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mmes LEMBEZAT (pouvoir à M. BOUNINE), ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à Mme LAMAZERE), BOUBARNE (pouvoir à M. DESPLAT), MARQUEHOSSE (pouvoir à Mme BEUSTE), MM. RAMALHO (pouvoir à M. WILS), CONEJERO (pouvoir à Mme DOMBLIDES)

Secrétaire de séance : M. WILS

22 - 85 - CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL ET D'UN PLAN MERCREDI

Rapport présenté par Madame LAMAZERE, conseillère municipale :

La ville d'Orthez/Sainte-Suzanne souhaite reconduire le Projet Éducatif Territorial et le projet d'un plan mercredi dans le cadre de l'organisation des activités lors du temps périscolaire pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles ou élémentaires : organisation, liste des activités périscolaires, lieux de déroulement des activités.

Cette convention est harmonisée et élaborée en lien avec le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (SDJES) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 5 juillet 2022
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le 11 JUIL. 2022

